# **SÉANCE DU 20 janvier 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| **PRÉSENTS :** | Pour le Conseil de l’Action sociale : A-L. DESMIT, Présidente. P. BARRIDEZ, J-M. BOCKET, G. DE CONCILIIS, M-CH. DELMOTTE, M. DI SANTO, M. MABILLE, S. VAN OOST-ADNET, A. TANGHE, membres. D. PICCININNO, Directrice générale ff.   Pour le Conseil communal : M. PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT; A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins; A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS; A. LEMMENS, E. WART, M. LARDINOIS, H. MEGALI, J.-L. ART, P. CUVELIER, P. BARRIDEZ, N. MEURS-VANHOLLEBEKE, M.-C. LORIAU, J. BRETON, E. VANCOMPERNOLLE, M. JANDRAIN, C. PIRET-de FAUCONVAL, B. MGHARI, D. DE CLERCQ, G. DE CONCILIIS, Conseillers communaux; B. WALLEMACQ, Directeur général. |

**Le Président ouvre la séance de la réunion conjointe du Conseil de l’Action sociale et du Conseil communal à 19 heures**

**SÉANCE PUBLIQUE**

|  |  |
| --- | --- |
| **1er OBJET.** | **Présentation de la note de politique générale sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2022 - Prise d’acte** |

**20220120 - 3664**

**Le Conseil,**

Madame la Présidente présente la note de politique générale sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2022 :

"Budget 2022 - Note de politique générale

Il y a quelques mois, nous nourrissions de nombreux espoirs pour cette année 2021, qui devait nous voir sortir petit à petit de cette crise sanitaire. Pourtant, au vu des dernières semaines rythmées par les différents CODECO, nous devons nous rendre à l’évidence : nous ne sommes pas encore sortis d’affaire. Comme tous les citoyens, le CPAS a continué à s’adapter à ce qui était imposé par d’autres niveaux de pouvoirs, parfois sans en discerner la cohérence, tout en gardant en tête que la précarité n’a souvent pas le luxe d’attendre quelques semaines que la situation sanitaire soit plus stable.

En 2021, comme annoncé lors de la dernière politique communale d’avril 2021, le CPAS s’est retroussé les manches pour continuer le suivi des dossiers sociaux afin que les bénéficiaires subissent le moins possible les conséquences financières de cette crise sanitaire sans précédent. Jusqu’ici, ces conséquences ne semblent pas se manifester de manière flagrante sur les ménages Bonsvillersois.

Par contre, et je pense que l’actualité le démontre suffisamment souvent, ces conséquences semblent se marquer davantage sur le bien-être des personnes. Le CPAS répond bien entendu présent pour ceux qui en ont besoin, et le fait de bien des manières. Que ce soit au travers de ses ateliers de resocialisation pour lesquels un travail de remobilisation a été effectué, mais également par le biais de l’accompagnement à la recherche d’un logement durable et bien entendu via le travail effectué en première ligne par le service social général. La gentillesse de Marie-Akila, lorsqu’elle accueille les clients de l’épicerie est parfois aussi importante pour leur moral que l’existence même de l’épicerie l’est pour leur portefeuille. La livraison des repas est bien plus qu’un simple transport de nourriture. Il s’agit dans certains cas d’apporter un peu de chaleur humaine via un petit échange verbal ou un simple sourire chez des personnes qui sont extrêmement isolées et qui attendent ce petit rayon de soleil quotidien avec impatience.

Tout cela ne peut pas se traduire via un budget ou un bilan comptable. Or, n’est-ce pas justement là toute la valeur ajoutée d’un service social à la population dans le contexte que nous connaissons actuellement ? Si tout cela est possible, c’est avant tout grâce au travail quotidien du personnel du CPAS. Je ne saurais donc commencer cette note de politique générale sans souligner une fois encore la qualité du travail réalisé cette année par tous les services du CPAS, en particulier dans ce dans ce contexte social compliqué suite à la crise sanitaire. Je tiens également à mettre en évidence leur professionnalisme et leur humanité, valeur qui fait parfois cruellement défaut à l’heure actuelle. Merci à eux d’accompagner les personnes comme ils le font, plutôt que de simplement traiter des dossiers comme ils pourraient le faire.

A côté des travailleurs sociaux, il y a également au CPAS des personnes qui agissent en coulisses, et dont le travail est pourtant tout aussi précieux. Il s’agit évidemment des services de support administratif et financier, sans qui le CPAS ne pourrait tout simplement pas fonctionner. Je pense également à nos deux ouvriers, qui par leurs interventions par-ci, par-là, améliorent le quotidien du personnel et des bénéficiaires ou locataires des logements de transit.

1. Le personnel du CPAS

Cette année encore, différents changements sont intervenus au niveau du personnel. Une nouvelle directrice générale faisant fonction est arrivée le 19 avril dernier, pour prendre le relais de Laurent Périquet, retourné assurer la coordination du service de cohésion sociale. Un travail colossal a déjà été effectué à différents niveaux : gestion de l’équipe, mise en place de procédures avec précision des rôles de chacun, développement des projets, sans oublier les aspects financiers, en partenariat avec le nouveau directeur financier entré en fonction le 1er janvier 2021. Elle a maintenant pris ses repères, et donne ainsi à l’équipe une stabilité essentielle après une période mouvementée, et au vu des nouveaux changements à venir. Un des prochains chantiers sera celui de l’évaluation systématique de chaque membre du personnel.

Raphaël September, qui avait intégré le service social en ce début d’année, n’a malheureusement pas pu s’épanouir dans ces nouvelles fonctions et a donc réintégré le personnel communal.

Agnès Badet, responsable du service social, a quitté le CPAS depuis le 1er janvier 2022 (officiellement le 1er avril 2022). Elle a donc dû remettre petit à petit ses dossiers à ses deux autres collègues en préparation de son départ. Le service de première ligne repose donc actuellement entièrement sur Margareth et Patrice. L’assistante sociale qui la remplacera entrera en fonction ce 12 janvier. Dans un premier temps, il est clair que la formation de cette nouvelle recrue demandera pas mal de temps et d’énergie mais à terme, cela devrait donner un peu d’oxygène au service social, et en particulier à Margareth qui reprendra dans un premier temps le rôle d’Agnès comme responsable du service social.

Au vu du départ d’Agnès, une solution a dû être trouvée pour le service des accueillants. Dans un souci de cohérence et d’efficacité, il a été décidé de transférer ce service vers la Commune, afin de rassembler tous les services d’accueil de la petite enfance en un seul point. Ce transfert a été acté par le Conseil de l’action sociale, par le Conseil communal, validé par l’ONE le 10 décembre dernier, et est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Les cinq accueillants (3 salariées et 2 conventionnés) sont donc intégrés dans le personnel communal depuis cette date. J’en profite pour les remercier de manière plus officielle pour leur implication exemplaire dans leur mission essentielle et souvent sous-estimée.

Une fois encore, l’activité collective de team-building destinée à renforcer les liens n’a pas pu être organisée cette année au vu des mesures sanitaires. Cette activité, lorsqu’elle pourra avoir lieu, permettra de faciliter la recherche d’un nouvel équilibre et le budget a donc de nouveau été inscrit pour 2022. Stabilité et cohésion : voilà les mots d’ordre qui devraient rythmer l’année 2022 pour le personnel du CPAS.

Je terminerai ce point en remerciant Agnès de tout cœur pour ses 40 ans de carrière au sein du CPAS des Bons Villers. Actuellement, rares sont les personnes qui restent aussi longtemps au service d’un même employeur, et elles sont sans doute plus rares encore dans le secteur social. Je crois qu’on n’imagine pas les ressources qui sont nécessaires pour faire du travail social de première ligne durant autant d’années et je tiens à souligner cela. Sa connaissance des dossiers et de l’institution ainsi que son professionnalisme faisaient d’elle une précieuse référente, un véritable pilier sur lequel toute l’équipe (en ce compris moi-même) pouvait s’appuyer. Sa présence, son écoute, son empathie et bien sûr son expérience manqueront à beaucoup de collègues et de bénéficiaires. Une petite réception sera organisée en 2022 lorsque la situation sanitaire le permettra, afin de la mettre à l’honneur comme il se doit.

2. L’intégration et l’aide sociales

39 personnes bénéficient actuellement du revenu d’intégration au niveau du CPAS (elles étaient 46 fin 2020 ainsi que fin 2019, 52 fin 2018). Ce chiffre fluctue toujours au cours de l’année, et restait relativement stable depuis quelques années mais cette fois, il semble qu’une tendance à la baisse se dessine (à confirmer l’année prochaine). On pourrait donc être tenté de conclure que la crise sanitaire n’aura en tout cas pas provoqué à ce stade une hausse du nombre de bénéficiaires du revenu d’intégration aux Bons Villers. Toutefois, la prudence est de mise lorsqu’on tire ce genre de conclusion. Il se peut en effet que cette diminution soit temporaire. Il sera intéressant de vérifier si cette tendance à la baisse se confirmera dans les années qui viennent et il faudra bien entendu attendre que la crise sanitaire soit totalement derrière nous avant d’en évaluer les conséquences.

Le nombre de demandes d’aides est en augmentation puisqu’il s’élève, pour 2021, à 413 alors qu’il s’élevait à 374 en 2020 et à 232 en 2019. Le montant global des aides semble, par contre, diminuer (30 000 euros en moins en 2 ans).

En 2021, le CPAS a aidé 30 personnes qui se sont retrouvées en difficultés à cause de la crise sanitaire. Le subside de 43.000 euros qui avait été accordé au CPAS dans le courant de l’année 2020, est maintenant épuisé.

Cette année, 5 personnes ont été mises à l’emploi, ce qui porte à 82 le nombre de bénéficiaires réinsérés depuis 2013 sans qu’aucun d’eux ne soient revenus au CPAS. Une personne a été engagée sous Article 60 et a été mise à disposition du Centre-pilote. Un autre contrat article 60 a pris fin en 2021, et la personne a été engagée dans une société comme développeur web. Ces chiffrent illustrent une fois encore l’excellent travail réalisé par le service de réinsertion.

3. La livraison des repas

Le nombre moyen de repas livrés quotidiennement est assez stable : 35 (contre 38 en 2020 et 35 en 2019).

4. L’initiative locale d’accueil

En 2021, le service ILA a accueilli deux nouveaux (candidats) réfugiés. Suite à des sollicitations de la part de FEDASIL, la question s’est posée de savoir si un logement supplémentaire pouvait être mis à disposition des ILA, et plus spécifiquement d’une famille de (candidats) réfugiés. Cette question a été laissée de côté pour l’instant au vu de la demande locale en termes de logements, ainsi que de la charge de travail importante pour Margareth (et le service social en général) suite au départ d’Agnès.

5. La médiation de dettes  
Notre CPAS dispose également d’un service agréé de médiation de dettes pour les personnes endettées. 26 dossiers étaient activement traités par ce service en 2021, alors qu’ils étaient 27 en 2020 et 28 en 2019. Un article expliquant les activités de ce service sera prochainement publié dans le bulletin communal, afin de rappeler son existence auprès des citoyens qui auraient du mal à garder la tête hors de l’eau et qui auraient bien besoin d’un petit coup de pouce pour reprendre le contrôle de leur situation financière.

Les personnes ayant des difficultés à gérer leur budget (sans pour autant être endettées) ont également l’opportunité de bénéficier d’une guidance budgétaire auprès du service de médiation de dettes. Elles sont alors accompagnées afin de s’impliquer davantage dans la maîtrise de leurs finances.

6. L’épicerie sociale et les ateliers de resocialisation  
Comme vous le savez, l’épicerie sociale a été redynamisée en 2019 en collaboration avec les clients, afin que celle-ci corresponde davantage à leurs besoins. En 2021, les premiers changements organisationnels sont intervenus : les montants maximum d’achat ont été mensualisés afin de permettre aux clients de faire leurs courses moins fréquemment et donc de diminuer leurs frais de déplacement. Les horaires d’ouverture ont été modifiés afin de permettre à des personnes qui travaillent ou qui sont en formation de la fréquenter également. Le point le plus important concerne assurément l’achalandage de l’épicerie : depuis le mois de juin, l’épicerie se fournit en certains  
produits frais (beurre, yaourt, œufs, etc.) chez des producteurs locaux. Les produits sont revendus à la moitié du prix d’achat au sein de l’épicerie. Jusque maintenant, le budget du CPAS n’en a pas souffert, étant donné les nombreux subsides destinés à l’aide alimentaire octroyés par les différents niveaux de pouvoirs depuis le début de la crise sanitaire (plus de 16 000 euros rien que pour l’aide alimentaire). Un beau partenariat avec la coopérative Agricovert de Gembloux est également venu soutenir ce projet grâce à l’euro solidaire qu’ils réclament auprès de leurs clients.

En 2021, l’épicerie a permis d’aider 85 familles (160 personnes).

Au niveau de la Communication, une page Facebook fermée est à présent à disposition des clients. Les nouveautés et arrivages y sont régulièrement présentés aux clients.

Suite à ces différents changements, une enquête de satisfaction a été menée auprès des clients, et ceux-ci sont globalement très satisfaits du fonctionnement de l’épicerie ainsi que des nouveautés.

Vous le savez, des ateliers avaient également été développés et ont pu reprendre au début de cette année sans – heureusement- plus connaître de période d’arrêt due à la crise sanitaire.

L’aménagement de l’espace d’accueil s’est ainsi poursuivi. Les murs ont été repeints à l’aide des compétences des membres du groupe. En été, des tomates et des plantes aromatiques ont garni le potager situé à l’arrière du bâtiment, grâce aux bons soins des participants.

Au mois d’octobre, une opération glanage très fructueuse a été menée en partenariat avec Manger demain chez un producteur local de Mellet. Grâce à cette opération, les participants ont été sensibilisés à la pratique du glanage et ont pu récolter 281 kg de courges ainsi que 10 kg de potimarrons et 2 caisses de salade. Etant donné la quantité, les surplus ont été distribués à d’autres associations afin de venir en aide à d’autres personnes précarisées, ce qui a rencontré beaucoup d’enthousiasme de la part du groupe. Je profite de l’occasion pour remercier encore une fois Thomas et Hélène Geeraerts pour leur solidarité et pour leur accueil chaleureux. Cette opération, qui vise également à éviter le gaspillage (thématique à laquelle les clients de l’épicerie sont très attachés) devrait se reconduire dans le futur.

En 2022, différents ateliers en lien avec la santé (dont certains ouverts à un public assez large) seront organisés grâce à un subside de la Région Wallonne, en collaboration avec la Maison médicale de Frasnes. Différentes thématiques y seront abordées, telles que la vaccination contre le COVID-19, les maladies chroniques, la santé sexuelle, la santé mentale ou l’alimentation. Pour les clients de l’épicerie sociale, des ateliers culinaires permettront de faire le lien entre les produits vendus au magasin et les éléments théoriques abordés lors des discussions autour de l’alimentation.

7. Un accompagnement plus soutenu en matière de logement  
Nous l’évoquions il y a quelques mois : l’accès au logement étant une problématique majeure aux Bons Villers, un accompagnement a été mis en place par le CPAS. Trois ordinateurs et un téléphone ainsi que la présence d’une assistante sociale sont mis à disposition des candidats au logement tous les mercredis de 9h à 11h.

En 2021, 13 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement, et 6 ont déjà pu trouver un logement.

Par ailleurs, nous annoncions une réflexion sur les logements de transit, afin que ceux-ci conservent leur caractère transitoire. De nouveaux tarifs ont été adoptés dernièrement. Ce nouveau système prévoit une progression dans le montant des loyers, en fonction de la durée d’occupation. Durant les 6 premiers mois, le tarif sera réduit (ce qu’ils payent déjà actuellement). Au bout des 6 premiers mois, si la personne ou la famille n’a pas encore trouvé de logement durable et souhaite rester encore pour six autres mois dans le logement de transit, le loyer sera augmenté à 400, 500 ou 600 euros (en fonction de la taille du logement), afin de les familiariser petit à petit avec les prix du marché locatif et de leur permettre à terme une transition plus douce vers le marché privé. Tous les locataires seront également accompagnés dans leur recherche d’un logement pérenne.

8. Informatique  
Afin de faciliter le travail du personnel tout en modernisant les outils à disposition des mandataires, le logiciel de gestion des délibérations a été adopté par le CPAS. La phase préparatoire et formative pour le personnel étant clôturée, les mandataires pourront se l’approprier dès les premières séances des organes délibératifs en 2022.

Afin de poursuivre sur cette voie et de gagner en efficacité, il est également envisagé d’instaurer une gestion dématérialisée des courriers entrants et sortants. Il va de soi que l’ensemble du personnel pourra disposer d’une formation lui permettant d’apprivoiser sereinement l’ensemble de ces nouveaux outils.

9. Energie et impact écologique  
En 2021, le CPAS a continué à accompagner les ménages qui souhaitaient optimiser leur consommation énergétique et/ou la performance énergétique du logement qu’elles occupent. 15 ménages ont ainsi bénéficié d’une guidance énergétique et quatre audits énergétiques ont été effectués avec notre partenaire Pro Energie.

Une éco-team a été lancée par la Commune en 2021, afin d’impliquer le personnel dans les démarches visant à réduire l’impact énergétique de l’administration. Le CPAS y est également représenté. La crise sanitaire ne facilite pas la tenue de ces réunions qui gagnent à être conviviales afin de rencontrer de l’adhésion, mais l’objectif est bien de poursuivre ce projet.

La journée Energie, organisée tous les deux ans, se tiendra au Complexe sportif de Frasnes le 16 octobre prochain.

Conclusion  
Cette année qui se termine a une fois encore impliqué de nombreux changements dans la petite équipe du CPAS. L’objectif à présent est de retrouver une stabilité sécurisante pour tout le monde. Grâce à l’arrivée d’une nouvelle directrice générale, une nouvelle dynamique se développe petit à petit, et il devient possible d’avancer sur des thématiques qui ont longtemps dû être reportées (logiciel de gestion des délibérations, mise en place de procédures et d’un système d’évaluations, etc.). Bien sûr, tout n’est pas parfait, et il y a encore du pain sur la planche mais je sais que l’équipe du CPAS, de par son expérience et la spécificité du travail social, dispose de toutes les qualités pour faire face à que nous réservera cette nouvelle année. Grâce à cela, j’aborde 2022 avec une grande confiance."

Le Conseil communal,

PREND ACTE

De la note de politique générale sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2022.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |  |
| --- | --- |
| **2ème OBJET.** | **Présentation du rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d’Action sociale - Prise d’acte** |

**20220120 - 3665**

**Le Conseil,**

Madame la Présidente présente le rapport annuel sur les synergies entre la Commune et le Centre Public d’Action sociale :

Rapport sur les synergies Commune-CPAS 2021  
Le présent rapport est établi conformément aux décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dans la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d’action sociale.  
Une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d’un service, une action, un projet ou une mission en vue d’opérer des économies d’échelles, d’accroître l’efficacité organisationnelle et de viser l’efficience du service public en respect des missions et de l’autonomie de chacun.  
Des synergies sont développées depuis longtemps entre la Commune des Bons Villers et le CPAS compte tenu de la taille de la Commune d’une part et de la proximité physique entre les deux institutions d’autre part. Depuis 2019, les domaines concernés par les synergies ont été maintenus et renforcés dans les secteurs concernés :

Les ressources humaines  
Dans le domaine des ressources humaines, la coopération s’est renforcée grâce au logiciel de gestion des ressources humaines géré par le service du personnel de la Commune et qui permet de faire des économies d’échelle.  
Chaque année le CPAS cède des points APE en vue d’optimaliser leur utilisation. En 2021, 20 points ont à nouveau été cédés à la commune.  
Depuis début 2021, le Directeur financier est à nouveau commun à la Commune et au CPAS.  
Certains membres du personnel du C.P.A.S. prestent pour des services de la Commune et vice versa. S’agissant d’emploi, différentes personnes engagées par le C.P.A.S. sont mises à disposition factuellement de la Commune. Ces personnes représentent actuellement un peu plus de 13 % des dépenses budgétaires du C.P.A.S. en matière de personnel. Il est prévu dans le courant de l’année 2022 de mettre en place des conventions afin d’encadrer juridiquement ces mises à dispositions, d’une part, et voir s’il y a lieu à procéder à des transferts, d’autre part.  
En 2022, il est prévu de travailler ensemble sur l’actualisation des statuts administratif et pécuniaire ainsi que sur le règlement de travail.  
Il existe pour la Commune et le CPAS un service interne pour la prévention et la protection au travail commun. Des réunions sont fixées pour l’année 2022 pour tenir un Comité tous les mois.  
Une personne de contact sera désignée au sein du C.P.A.S. pour faire le lien avec le conseiller en prévention, membre du personnel communal.

Travaux  
Occasionnellement, des mises à disposition d’ouvriers ou des prêts de matériel dans un sens comme dans l’autre sont réalisés. Le service travaux communal intervient occasionnellement sur les bâtiments du CPAS lorsque les réparations nécessitent des compétences spécifiques.

Véhicules  
Les mises à disposition des véhicules entre le CPAS et la Commune sont régulières.  
La main d’œuvre liée à l’entretien et aux petites réparations à réaliser sur les véhicules du CPAS sont depuis peu pris en charge par le mécanicien de la Commune. Ce mode de fonctionnement permet de faire des économies importantes sur les factures en lien avec le parc automobile du CPAS.

Petite enfance  
Le service des accueillants est transféré à la Commune depuis le 1er janvier 2022. Il est clair que la collaboration sera poursuivie afin de permettre à ce transfert de se faire dans les meilleures conditions au niveau de la facturation notamment.

Cohésion sociale  
Le partenariat Commune-CPAS fonctionne également dans le cadre du projet « Eté solidaire, je suis partenaire » financé par la Région Wallonne. Le dossier est porté par l’administration communale et la collaboration est étroite avec le CPAS. Notamment lors de la sélection des candidats pour lesquels le pouvoir subsidiant demande de porter une attention particulière à la mixité sociale et à l’inclusion de public fragilisé à l’équipe d’étudiants jobistes.  
Les deux institutions ont conclu une convention avec l’ASBL GACEP. Ce Centre, agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour raison sociale d’organiser, pour la division de Charleroi de l’arrondissement judiciaire du Hainaut, les prestations éducatives et d’intérêt général prévues par les articles 101, §1er, 2° et 108, al.2, 3°du Code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. La conclusion de ces conventions avec le GACEP offre des possibilités de synergie dans ce secteur entre les deux administrations.

Service de livraison de repas à domicile  
En 2020, l’équipe de livraison de repas à domicile a été remaniée à la suite du départ d’un des membres du personnel. Une personne a été engagée par le C.P.A.S. Un agent communal est mis à disposition du CPAS à raison de 6 heures par semaine afin d’assurer le remplacement du membre personnel du C.P.A.S.

Energie  
Le CPAS et la Commune organise une journée Energie en parfaite entente entre les deux institutions, chacune amenant ses ressources et son savoir-faire. Elle aura lieu le 16 octobre 2022.

Marchés publics  
Depuis 2021, la Commune et le C.P.A.S. procèdent à des marchés conjoints communs (huissiers, fourniture des petit matériel, téléphonie, etc, ...).  
Les deux institutions font appel pour un grand nombre de marchés aux centrales d’achat de la Province du Hainaut et du Service Public de Wallonie, ce qui réduit la nécessité de passer des marchés conjoints, mais cette solution est envisagée dès que la situation le permet. La communication entre les deux institutions s’est améliorée à ce niveau, permettant ainsi au C.P.A.S. de bénéficier potentiellement de meilleures conditions.

Il est envisagé, en 2022, de renforcer encore la communication pour pouvoir travailler en amont et ce, en vue d’identifier et de coller au plus près des besoins de chacun.

Communication  
D’un point de vue logistique, les envois postaux sont mutualisés afin de réaliser des économies d’échelle.  
Le chargé de communication communal soutient le CPAS et joue le rôle de relais pour la communication extérieure.

Informatique et téléphonie  
Le service informatique et téléphonie est commun aux deux structures. Il assure le suivi, l’entretien et l’amélioration de l’environnement informatique de la Commune et du CPAS. Il est prévu, en 2022, de conclure des conventions de synergie afin de bien délimiter les interventions du personnel dans ces domaines."

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Vu la loi du 8 juillet 1976 des organique des centres publics d’action sociale,

Vu les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies respectivement dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu les arrêtés du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l’article 26bis, § 6, de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d’action sociale, et de de l'article L1122-11, alinéa 7, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le Comité de concertation Commune-Cpas du 10 janvier 2022;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

ADOPTE

Le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d’Action sociale.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Le Président clôt la séance à 19 heures 30**

**FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,**

**POUR LE CONSEIL,**

|  |  |
| --- | --- |
| **Le Directeur général,** | **Le Bourgmestre,** |
| **B. WALLEMACQ** | **M. PERIN** |

**POUR LE CPAS,**

|  |  |
| --- | --- |
| **La Directrice générale f.f.** | **La Présidente,** |
| **D. PICCININNO** | **A.-L. DESMIT** |